Logo CFDT

PARTAGE DE LA VALEUR CREEE A ORANGE : L'IMPORTANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE SA PRESIDENCE POUR LES SALARIES ACTIONNAIRES

Depuis plusieurs années, les syndicats patronaux et les syndicats de salariés se sont engagés dans des discussions pour améliorer la répartition de la valeur ajoutée entre les parties prenantes.
Ainsi, grâce à une loi de 2006, les 8% du capital d'Orange détenus aujourd'hui par les salariés actionnaires du Groupe leur permettent d'être représentés au Conseil d'Administration, par un administrateur issu en général du Conseil de
Surveillance du FCPE Orange Actions, qui défend leurs intérêts (notamment lors de l'affectation du résultat du Groupe).

(plus d'infos dans documents)

PARTAGE DE LA VALEUR CREEE A ORANGE
Documents
PARTAGE DE LA VALEUR